

Marseille le 03 juillet 2013

**Compte rendu de la réunion du Conseil du
Département Informatique et Interactions n°6
qui s'est tenue le jeudi 25 avril 2013 à 09H30
dans la salle de réunion de la Direction du site St-Charles de la Faculté des Sciences**

Réunion présidée par Denis Lugiez, directeur du Département

Étaient présents :

Roland AGOPIAN – PR, Isabel DEMONGODIN – PR, Philippe JEGOU - PR, Edouard THIEL – PR, Jean-Marc BOÏ – MCF, Basile COUETOUX – MCF, François-Xavier DUPE – MCF, Elisabeth GODBERT – MCF, Jean-Luc MASSAT – MCF, Nicolas PRCOVIC – MCF, Michèle HATCHIKIAN –IATSS, Sylvie RISCH – IATSS, François-Xavier VALA – Usager.

Étaient excusés : Frédéric BECHET- PR, procuration donnée à Elisabeth Godbert, Jean-Luc MARI – MCF.

Étaient absents : Rémi MORIN – PR, Rachid OUTBIB – PR, Saïkou Mawiatou BAH – Usager, Laurent LIVET – Usager, Tahina Ariela RAONIVELONARIVO – usager, „Stéphane DEPIX - Usager

Secrétaire de séance : Gisèle FIOL , Assistante du département

Ordre du jour :

- 1/ Approbation des PV
- 2/ Jury de BAC
- 3/ Offre de formation
- 4/ Règlement Intérieur du département
- 5/ Commission ATER
- 6/ Heures complémentaires 2012-2013
- 7/ Questions diverses

Informations du Directeur :

- L'université est en déficit : Il est demandé de faire des économies au niveau de l'enseignement (limiter l'ouverture des nombres de groupes).
- La future nouvelle loi de l'enseignement supérieur prévoit de simplifier l'offre de formation destinée aux étudiants. L'objectif est de supprimer les spécialités des masters jugées trop nombreuses. Un conseil sera consacré à cette problématique.
- Gestion des examens : L'université va être beaucoup plus stricte. Une procédure de désanonymage des copies d'examens va être mise en place.
- Contingent CRCT : pour cette année cela correspond à 20 semestres pour l'AMU.

1/ Approbation des PV

Les PV 3 et 4 sont approuvés à l'unanimité.

2/ Jury de BAC

Il est rappelé que le BAC est le premier diplôme universitaire et que les jurys sont présidés par les enseignants-chercheurs.

La direction du département propose la procédure suivante :

1/ appel à candidature

2/ proposition sur liste par ordre alphabétique.

Si la personne désignée n'est pas disponible, elle passe son tour et sera à nouveau sollicité l'an d'après.

Cette procédure est proposée au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour le Bac session juin 2013 sont proposés : Basile COUETOUX, Julien LEFEVRE, Pierre SIEGEL, Cyril TERRIOUX, Edouard THIEL, Laurent TICHIT,

3/ Offre de formation

Cette année des formations à faible effectif ont été ouvertes. (exemple pour le DII : L1 St Jérôme, Master IS Luminy ...)

Laurence Mouret va faire une analyse et regarder où l'UFR peut faire des économies.

Si beaucoup d'heures complémentaires sont demandées pour des formations où les effectifs sont faibles, l'UFR bloquera les demandes.

Pour la rentrée 2013-2014, l'UFR va limiter les inscriptions à une date fixe (du 07/07 au 06/09). Cette politique a pour but de bloquer les inscriptions des dossiers beaucoup trop faibles (exemple BAC professionnel). Dépassé cette date, des dérogations pourront être accordées et seront traitées en commission pédagogique.

Denis Iugiez dit qu'il faut définir une politique dans les départements, analyser qu'elles sont les formations qui doivent être fermées et éviter de faire des enseignements redondants.

Il rappelle l'importance de faire de la communication auprès des étudiants et de présenter les différentes mentions.

Philippe Jegou demande quels sont les seuils d'ouverture de l'UFR.

Denis Lugiez répond :

- 5 étudiants par spécialité
- 10 étudiants par mention
- 30 étudiants pour un groupe de TD
- 15 étudiants pour un groupe de TP

mais que rien n'est figé, ni écrit.

Il annonce qu'il n'est pas certain que le L1 ouvrira l'an prochain sur St Jérôme.

Cette année il y avait 14 inscrits : 1 étudiant reçu au 1er semestre, 13 étudiants défaillants.

Jean-Luc Massat demande si le département a des informations pour les autres L1 de St Jérôme?

Denis Lugiez répond que le département de mathématiques souhaite fermer L1 sur St Jérôme.

Isabelle Demongodin estime qu'il n'est pas judicieux d'ouvrir uniquement le L1 à St Jérôme, sans L2 et L3 derrière.

Philippe Jegou pense qu'il est compliqué de fermer une formation, mais qu'il est également difficile de maintenir des formations à 2 ou 3 étudiants.

Nicolas Prcovic souhaite que le L1 de St Jérôme reste ouvert. Il rappelle que l'UFR s'était engagée à ouvrir toutes les formations sur tous les sites sur les deux premières années de la fusion et de faire ensuite un bilan.

Denis Lugiez relève également le problème du choix des enseignements sur St Jérôme. Si un enseignant prévoit son enseignement sur ce site, il risque de ne pas le faire et de devoir faire des enseignements ailleurs.

Il souhaite connaître l'avis des membres du conseil si l'UFR demande de fermer le L1 à St Jérôme et les spécialités master à moins de 5 étudiants.

Pas de décision émerge. Il est suggéré d'attendre le prochain conseil pour prendre une décision.

4/ Règlement Intérieur du département

Le bureau des affaires générales de l'UFR a apporté des modifications sur le règlement Intérieur du Département.

Sur l'article 3 : - les formations rattachées au département seront annexées et datées.

A la condition que tout les départements fassent de même.

Sur l'article 5 : - il est rajouté :

«le Directeur est assisté d'un Bureau et *peut-être assisté de deux directeurs adjoints*»

Sur l'article 6 : - rajouter dans 2) des membres de droit :

«*le ou les directeurs adjoints le cas échéants*»

- ne pas supprimer la phrase :

«*Tout membre du département, hors usagers, peut participer aux séances du conseil*»

Sur l'article 8 : - mode de scrutin

remplacer «tout IATSS relevant des activités du département» par «*tout IATSS affectés au département*»

rajouter après «peut voter au sein du département» «*conformément à la procédure et au délai qui seront indiqués dans l'arrêté électoral*»

Sur l'article 9 : «le conseil du département, notamment : élit le directeur du département ...

rajouter : «*et, le cas échéant, le ou les directeurs adjoints, ainsi que ...*»

Sur l'article 10 : la formulation initiale est conservée.

Cette version amendée est proposée au vote et adoptée à l'unanimité.

5/ Commission ATER

Postes disponibles à la 1ère session 2013 :

27ème section LIF : 2 postes 100%, 1 poste 50%

27ème section LSIS : 2 postes 50%

61ème section : 1 poste 100%

Le LIF a perdu un poste. La direction espère pouvoir le récupérer lors de la 2nde session. Cette demande peut être justifiée auprès de l'UFR par le nombre élevé d'heures complémentaires.

Les profils des postes sont fixés par les directeurs de laboratoires.

Proposition de constitution de la commission ATER :

- le directeur du département
- 1 représentant de chaque laboratoire
- 2 représentants enseignement (1 pour les licences, 1 pour les masters)
- 1 ou 2 personnes supplémentaires, avec si possible la parité PR/MCF

La constitution des commissions est acceptée à l'unanimité par le conseil.

Constitution des commissions pour la 1ère session :

Pour les postes 27 LIF :

- Denis Lugiez
- Philippe Jegou
- Jean-Luc Massat
- Edouard Thiel
- Jean-luc Mari
- Noël Novelli
- Luigi Santocanale

Pour les postes 27 LSIS :

- Denis Lugiez
- Philippe Jegou
- Jean-marc BOI
- Jean-luc Mari
- Noël Novelli
- Nicolas Prcovic

Pour les postes 61 :

- Denis Lugiez
- Michel Bensoam
- Isabel Demongodin
- El Mostafa El Adel
- Mustapha Ouladsine
- Rachid Outbib

6/ Heures complémentaires 2012-2013

L'UFR rencontre de gros problèmes pour les heures complémentaires.

Une partie de l'enveloppe de 2013 a été amputée par des heures de 2012, non payées sur l'exercice 2012.

Denis Lugiez rappelle l'importance de faire remonter les besoins d'heures complémentaires au département. Il attire l'attention des responsables de filières et leur demande de prévoir toutes les heures des extérieurs. Il souligne que pour l'an prochain, les heures qui n'auront pas été prévues (sauf cas exceptionnel), ne seront pas payées.

Concernant les heures complémentaires des personnels AMU, il est demandé de faire prioritairement et/ou majoritairement son service dans sa composante de rattachement. Il n'existe pas de convention entre composantes.

La séance est levée à 13h00